



MONITEUR BELGE

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



16100088

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE
Division de Verviers

06 JUL. 2016

Le Greffier
Greffe



N° d'entreprise : **0837.470.581**

Dénomination

(en entier) : **TGL**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Merckhof 113 à 4880 Aubel**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Extrait du procès verbal du gérant unique du 6 juin 2016:

"Première résolution : Transfert du siège social de la société

Conformément à l'article 2 des statuts, le gérant unique constate le transfert du siège social de la société à l'adresse suivante : Rue Enkart 64 à 4910 Theux, à compter du 4 avril 2016.

Deuxième résolution : Procuration concernant les formalités de publication

Le gérant unique donne procuration à Monsieur Jean-Philippe WEICKER, Legal Advisor auprès de la société civile à forme de SCRL «BDO Legal», et à Madame Alice DOPPAGNE, Senior, auprès de la société civile à forme de SCRL «BDO Conseils Fiscaux» avec pouvoir d'agir séparément et pouvoir de substitution, aux fins d'accomplir les formalités de publication du transfert du siège social aux annexes du Moniteur belge.

Les mandataires sont autorisés à effectuer toutes les démarches utiles pour assurer la bonne fin de ces formalités, signer tout document, faire toute déclaration et généralement faire le nécessaire."

Déposé en même temps : une copie originale du PV du gérant du 6 juin 2016

Pour extrait conforme,
Jean-Philippe Weicker
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).